



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare -405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 30 avril 2026

Madame la Directrice générale
du CCAS de la ville de Nice

Madame la Directrice Générale,

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'évolution récente des missions demandées aux agents d'entretien intervenant au sein des résidences autonomes.

En effet, il leur est désormais demandé de participer à la rédaction, à l'élaboration et à la signature des Projets d'Accompagnement Personnalisé (PAP), ainsi qu'à l'utilisation du logiciel Net Soins. Or, ces tâches ne relèvent pas des missions des agents actuellement positionnés sur des grades d'adjoints techniques.

Ces fonctions correspondent davantage aux attributions des agents sociaux, impliquant des compétences spécifiques ainsi qu'une reconnaissance statutaire et indemnitaire adaptée.

À ce titre, si le CCAS souhaite que les agents concernés assurent ces missions, il apparaît indispensable que leur situation soit réévaluée en conséquence, notamment par une requalification du grade d'agent social et l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire (CTI).

À défaut de cette reconnaissance formelle, tant sur le plan statutaire que financier, les agents concernés ne peuvent accepter une augmentation de leur charge de travail ni l'ajout de missions ne correspondant pas à leur cadre d'emploi actuel.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération ces éléments et restons disponibles pour échanger sur ce sujet dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Le Responsable au Secteur Communication**


Andrew RENAULT